

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2016

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Restructuration de l'ancienne école du Manoir – Dossier de consultation des entreprises

Il sera procédé à une consultation, conformément au règlement interne de la commande publique pour les travaux de restructuration de l'ancienne école du Manoir. La commission d'appel d'offres se réunira pour l'ouverture des plis le 2/9/2015.

II.2. Restructuration de l'ancienne école du Manoir – Coordination Sécurité Protection Santé

La loi oblige le maître d'ouvrage à désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics faisant intervenir au moins deux entreprises. L'offre de la société SOCOTEC, d'un montant de 1 670 € TTC est retenue pour l'exécution de cette prestation dans le cadre du projet de l'ancienne école du Manoir.

II.3. Restructuration de l'ancienne école du Manoir – Mission de contrôle technique

La société APAVE a été choisie pour effectuer la vérification initiale des installations électrique et délivre les attestations de fin de travaux (accessibilité et contrôle thermique). Le montant total de la prestation s'élève à 960 € TTC.

II.4. Extension de la Maison de l'Enfance – Approbation de l'avant-projet détaillé

L'avant-projet détaillé des travaux d'extension de la Maison de l'Enfance préparé par l'agence d'architecture CUB est approuvé. L'estimation des travaux, à ce stade de l'étude, s'élève à 351 000 € HT.

II.5. Extension de la Maison de l'Enfance – Etude de sol

L'étude de sol, qu'il y a lieu de faire pour le projet de la Maison de l'Enfance, sera confiée à la société IGESOL pour un coût de 2 394 € TTC.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Déchets verts – Convention broyage avec la CAC

La Communauté d'Agglomération du Choletais a inscrit dans son programme local de prévention des déchets une action visant à réduire la quantité des déchets verts apportés par les communes en déchèteries, éco-points et bennes.

A cet effet, il a été décidé de proposer des solutions alternatives en mettant à disposition des communes un service de broyage pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux.

III.2. Acquisition d'une bande de terrain rue des Tisserands

Il est décidé de faire l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 150 m² intégrée dans un espace vert communal et entretenue comme tel depuis de nombreuses années. Le prix est fixé à 5 € du m².

III.3. Participation pour travaux sur domaine public – Rue du Sacré Coeur

Des interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont refacturées au demandeur pour un montant total de 5 500 €. C'est travaux permettront de viabiliser un terrain à bâtir rue du Sacré Coeur.

III.4. Versement d'un fonds de concours au syndicat d'énergie de Maine-et-Loire

Pour intervention de dépannages, des réparations et des rénovations sur le réseau d'éclairage public, la commune versera un fonds de concours au syndicat d'énergie d'un montant total de 18 464 €.

III.5. Classement sonore des infrastructures routières

Un avis favorable est donné au classement sonore des infrastructures routières proposé par Mme le Préfet de Maine-et-Loire. Ce classement n'engendre pas d'inconstructibilité. Il a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction d'un bâtiment sensible érigé dans un secteur de nuisance sonore. En ce sens, l'isolement acoustique requis est une règle de construction à part entière, dont le non-respect engage la responsabilité du titulaire du permis de construire.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Modification budgétaire n°1 au budget

Pour permettre une gestion analytique plus aboutie, il est décidé de créer un programme propre pour le projet d'extension de la Maison de l'Enfance. 455 000 € de crédits du programme n°271 « Divers bâtiments » seront affectés sur un nouveau programme n°324 « Extension de la Maison de l'Enfance ».

IV.2. Dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale

Le conseil municipal se prononce favorablement au projet de dématérialisation des budgets et autorise M. le maire à signer l'avenant correspondant mis en ligne sur le site de la préfecture de Maine et Loire.

IV.3. Convention de forfait communal versé à l'OGEC pour la période 2016 - 2020

Une convention sera passée avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) afin de définir les conditions de versement du forfait communal annuel.

IV.4. Temps d'activités périscolaires – Convention avec les associations pour l'année 2016/2017

Pour les associations participant à l'animation des TAP, la commune propose un conventionnement, par année scolaire, permettant de définir le cadre d'intervention de ceux-ci : cadre général et objet de la convention, obligations des parties contractuelles, modalités de résiliation.

IV.5. Pause méridienne – Renouvellement de l'emploi d'animateur

A la rentrée 2015/2016, il a été créé un poste dont la mission consisterait à organiser et animer la pause méridienne pour environ 350 enfants afin que la coupure du midi, dont la durée a augmenté depuis la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), devienne réellement un temps de détente et de repos.

Cet emploi ayant permis d'améliorer le comportement général des enfants déjeunant au restaurant scolaire, il est décidé de le renouveler pour l'année scolaire 2016/2017.

IV.6. Projet de périmètre de fusion d'intercommunalités

Le conseil municipal approuve le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage et de l'adhésion de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, tel que fixé dans l'arrêté préfectoral n° 2016-60 du 3 mai 2016.

A compter du 1^{er} janvier, le nombre de sièges du Conseil de la CAC devrait être fixé à 77, dont 3 occupés par des élus de La Séguinière.

IV.7. Rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération du Choletais

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale auquel adhère la commune adresse chaque année, au maire, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Rappelle que le Comité Consultatif chargé du projet d'extension de la Maison de l'Enfance s'est réuni le mercredi 25 mai à 18h30 pour examiner l'avant-projet détaillé. Selon l'architecte, les modifications apportées au projet d'origine, notamment l'augmentation de la surface, ne devraient pas générer de dépassement substantiel du budget.

Informe que le 11 mai 2016, Madame le Préfet de Maine-et-Loire a arrêté les nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération du Choletais suite à la décision de transfert des communes vers l'EPCI de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait le point sur certains sujets intéressant la commission qu'elle préside :

Le pédibus permet le retour de l'école à la maison avec un accompagnateur « parent bénévole » ou retraité, le soir après la classe.

Le fleurissement, cette année, sera multicolore dans les parterres du centre-bourg. La mise en place est tout juste terminée. Un effort a été fait pour l'achat local de plantes (chez un maraicher de Sèvremoine - St Germain).

S'agissant du désherbage, les surfaces d'espaces verts que les employés communaux entretiennent régulièrement sont importantes : Parc du Moulin de la Cour (3ha), surfaces de tontes (15ha), fauchage (10ha), massifs de fleurs (120m²), arbustes à tailler... Le désherbage au printemps est un problème bien particulier que nous avons intégré dans la gestion différenciée d'entretien de la commune depuis 2012. Comme chaque année à la période du printemps, le désherbage est réalisé par la méthode alternative du « désherbage à eau chaude ».

Pour le marché, la société de fruits et légumes RICHOU sera présente tout l'été. La poissonnerie COLLINEAU sera pour sa part présente la première semaine de juillet et reprendra son activité les 2 premières semaines d'août, puis début septembre comme les autres commerçants.

L'animation « Bienvenue dans nos jardins au naturel » a eu lieu aux jardins partagés le samedi après-midi 11 juin de 14h à 17h. Cette manifestation a été l'occasion d'échanger, avec les jardiniers bénévoles, sur les pratiques en expérimentation, le paillage et le compostage

Mme BOSSARD rappelle enfin que le vendredi 12 août de 15h00 à 16h30 sera organisée la rencontre « Végénature » par l'office du tourisme choletais dans les communes qui ont des espaces naturels intéressants. La Séguinière est inscrite au programme : visite des jardins partagés, balade au moulin de la cour et découverte du parcours de santé.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours et sujets évoqués lors de la commission du 2 juin :

- *Préconisations de démolition sollicitées auprès du bureau d'études AREST pour la maison du 62 rue du Paradis,*
- *Réflexion engagée pour un projet de mise en valeur du transformateur de la rue de la Garenne.*

Une enquête publique est ouverte en mairie du jeudi 9 juin 2016 à 14h00 au samedi 9 juillet 2016 à 12h00 sur la demande de M. le Président de la SAS BIO-METHANE-SEG en vue de procéder à la création d'une unité de méthanisation de matières organiques au lieu-dit « Les Garennes » à La Séguinière.

Le dossier de l'installation et un registre d'observations sont disponibles en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur recevra le public intéressé en mairie les :

Jeudi 30 juin de 14h00 à 17h00

Samedi 9 juillet de 9h00 à 12h00

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur ce dossier lors de la séance du mois de juillet.

M. GUINAUDEAU évoque également l'organisation de deux battues aux Corbeaux rapprochées pour éradiquer la présence de cette espèce nuisible en agglomération. La présence en nombre des volatiles occasionne des nuisances quasi insupportables pour les habitants concernés. Afin d'éviter la nidification prochaine, il sera proposé aux riverains d'abattre quelques arbres.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Communique les informations suivantes :

- A l'école élémentaire Marcel Luneau, outre l'inauguration du 11/6, les événements ont été nombreux en cette fin d'année :
 - o Exposition de peinture très réussie
 - o Le Cross des enfants s'est déroulé dans une très bonne ambiance
 - o Une rencontre sportive a été organisée entre les maternelles de St Léger et de La Seguinie
- Dans le cadre des TAP, les enfants de l'école privée ont bénéficié d'une formation premiers secours, ils ont été très réceptifs aux différents conseils prodigués.
- L'Assemblée Générale de l'association « Amitié La Séguinière – Sandogo » pour le Burkina s'est déroulée en présence des membres des associations voisines. Il est à noter une forte solidarité entre elles et de la convivialité autour des témoignages des sœurs burkinabées
- La Maison d'Accueil a tenu son Assemblée Générale au cours de laquelle il a été question du projet d'Union d'associations avec le SSIAD et l'établissement Nazareth de Cholet.
- Le Café-rencontre est toujours bien fréquenté (20 participants en moyenne), il faut dire que les interventions sont de qualité comme ce fut le cas de la présentation de la Chine par Sang LARGE – Conseillère municipale. Le 9 juin dernier a été organisé un déplacement au Croisic très apprécié. Cette journée a bénéficié de l'appui logistique (près d'un véhicule) du CSI ; c'est une première qui en appelle d'autres.

V.5. Philippe BOUCHET :

Fait part des sujets suivants :

Après avoir battu Laval en demi-finale Région, le 14 mai 2016 à la Salle de l'Arceau, les U15 Filles de la St Louis Basket ont joué la finale et l'on emporté face à La Chapelle Basse Mer. Des photos sont disponibles sur le site internet de la commune et du club de basket.

Le club de foot organisait pour sa part les finales de la coupe de l'Anjou des jeunes.

Le 21/05/2016 a eu lieu la cérémonie de remise des passeports aux nouveaux résidents et accueil des bébés 2015. Sur le site sont disponibles les photos de cette matinée.

Pour la remise des passeports : 80 familles environ avaient été invitées et 17 ont répondu présentes. Ces dernières se sont vues remettre le passeport par la commission communication. Au total, ce sont 23 passeports qui ont été distribués depuis la mise en service en octobre 2015. Un diaporama synthétique a été projeté pour présenter la commune, ses points d'intérêt, les chiffres clés et les moyens de communication à la disposition des habitants pour s'informer.

Pour l'accueil des bébés 2015 : ce sont près de 50 familles qui avaient été invitées. Une vingtaine de familles était présente. Un trombinoscope des bébés 2015 leur a été remis et un diaporama leur a été présenté.

La municipalité était présente lors du concours interne de gymnastique à la salle Pierre de Coubertin pour remettre des récompenses aux lauréats.

Le 10 juin, Philippe BOUCHET assistait avec Yolaine BOSSARD au lancement officiel des topoguides sentiers de randonnées à l'Office de tourisme Choletais.

L'inauguration de l'extension de l'école primaire publique Marcel Luneau s'est tenue le samedi 11/6.

De nouvelles mises en ligne ont été effectuées sur le site internet des infos pratiques pour obtenir les documents administratifs (cartes d'identité, passeports, permis de construire, demande de travaux, dossier de mariage). Merci à Sang pour avoir rassemblé toutes les infos avec le personnel communal.

V.6. Agnès BRUCHE :

Donne le compte-rendu de l'AG du Centre Social Intercommunal à laquelle elle assistait. Le bilan de l'année est satisfaisant malgré de nombreux changements de personnels, l'intégration de Bégrolles et une baisse des subventions.

Le Repair Café vient d'être mis en place par le CSI sur la commune, le premier RDV avait lieu le 4 juin. Il faut noter une belle fréquentation pour un début.

Bilan de l'année du CSI jeunesse est le suivant :

Pour les 11-14 ans « La passerelle », les petites vacances sont très appréciées des jeunes et des parents, le point fort est la présence d'une équipe d'animateurs fixe.

Toutes les communes ont signé les conventions pour les foyers en autonomie, cela fonctionne à St Léger et à la Séguinière mais la difficulté réside dans la responsabilité des parents référents

Plusieurs projets de jeunes sont prévus cet été suite aux différents chantiers entrepris sur les communes.

Le week-end jumelage brièvement évoqué par P. BOUCHET s'est déroulé les 28 et 29 mai. Une trentaine d'anglais ont été accueillis pour un petit déjeuner en mairie le samedi 28, ensuite, chaque famille a été prise en charge et malgré un temps pluvieux le dimanche, le WE s'est déroulé comme d'habitude dans la bonne humeur et s'est clôturé par une soirée festive sur le thème « Noir et blanc ».

Le basket a vécu une fin de saison très forte avec la victoire de plusieurs équipes de jeunes. Une réception des filles U15 championnes de Région sera organisée en mairie le vendredi 24 juin à 18h30.

Le circuit « Arts et chapelles » se prépare : l'œuvre contemporaine de NAM est en place à la chapelle de toute Patience l'ouverture du circuit est programmée le 25 juin.

La commission culture, sports et jeunesse s'est réunie le 9 juin pour discuter de la finalisation de la prochaine saison culturelle, le voyage lecture. Cette dernière animation a fait l'objet d'une présentation au théâtre le 2 juin sur le thème de la nuit. Comme d'habitude, les retours sont très bons. Mme BRUCHE en profite pour remercier les bénévoles de la bibliothèque référents du voyage lecture et les enseignantes.

Une représentation de la troupe « Plaisir de jouer » est prévue le 8 juin ; plusieurs personnes ont répondu à l'appel de l'association.

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
MINGUET	15 rue de l'Etoile	AUBINEAU	545 m ²
MONJEAUD	4 rue de la Paix	PEREIRA DE ABREU	81 m ²

VI.2. Bureau de Poste

Monsieur le maire a reçu les représentants de la Poste le 25 mai dernier. Les éléments essentiels de cet échange sont les suivants :

- *Persistance de la baisse de l'activité courrier et de la fréquentation du bureau de Poste*
- *Nécessité d'adapter l'organisation tous les 2 ans pour préserver l'équilibre financier de l'établissement*
- *Choix du maintien du bureau de Poste avec une amplitude hebdomadaire réduite à 15 heures*
- *Horaires d'ouverture, à compter du 12/12/2016, de 9h30 à 12h30 du mardi au samedi*
- *Fermeture estivale du bureau la semaine du 8 au 13 août.*

VI.3. Prochaine réunion

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 juillet à 19h30.